

## L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONAIIS-BUËCH

#24 Mai 2019

CC SisteronaisBuech

@CCSisteronBuech

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

[www.sisteronais-buech.fr](http://www.sisteronais-buech.fr)

### GARDE-COLOMBE ET SERRES OBTIENNENT LE LABEL "PETITES CITÉS DE CARACTÈRE"



*En visite à Serres le 25 mars 2019*

Après Garde-Colombe, c'est à Serres que les élus de la Communauté de Communes, emmenés par le Président Daniel SPAGNOU, sont présents pour soutenir la candidature de la commune à la marque de Petites Cités de Caractère.

La valorisation du patrimoine est un enjeu de développement fort pour les villages du Buëch. La richesse culturelle est forte, fruit de siècles de mutations entre Dauphiné et Provence. Garde-Colombe et Serres sont deux communes d'importance, elles se situent au carrefour de vallées importantes.

La volonté des communes de s'inscrire dans cette démarche est soutenue par l'intercommunalité car elle s'intègre complètement dans la stratégie touristique du territoire de se reposer sur deux axes majeurs, la mise en valeur des sites naturels et la promotion du tourisme culturel, urbain et patrimonial.



*Lagrand*



*Serres*

# DU 13 AU 18 MAI 2019, VENEZ DÉPOSER EN DÉCHETTERIE DE RIBIERS VOS DÉCHETS ADIVALOR

Les agriculteurs et éleveurs qui le souhaitent, peuvent apporter en déchetterie certains de leurs déchets issus de leur activité.

La liste des déchets acceptés dans le cadre de cette opération :

- Ficelles de bottes et filets de balles rondes.
- Films plastiques d'élevage (ensilage et enrubannage).
- Filets paragrêle (sans les attaches ni les mandrins).

### Ces déchets sont acceptés sous certaines conditions

- Ils doivent être conditionnés correctement (pour chaque type de déchets, voir consigne sur le document joint ou en déchetterie).
- Ils ne doivent pas être souillés par de l'eau, de la terre ou autres produits.
- Certains déchets doivent être contenus dans un sac de collecte.

**DEMANDER VOS SACS DE COLLECTE. OBTENEZ AUPRÈS DE VOTRE COLLECTIVITÉ DES SACS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR CES COLLECTES.**

\* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

### → Sites de collecte

Déchetterie	Ficelles et filets d'élevage	Films plastiques d'élevage	Filets paragrêle
L'argentière la bessée	•	•	
Aiguilles	•	•	
Aspres-sur-Buëch	•	•	•
Avançon	•	•	•
Embrun	•	•	
Gap quai de transfert St Jean	•	•	•
Guillestre	•	•	
Orcières	•	•	
Ribiers	•	•	•
Saint bonnet en champsaur	•	•	
Saint-Etienne en Dévoluy	•	•	•
St Chaffrey, site de Clos Jouffrey	•	•	
Saint-Firmin	•	•	
Theus	•	•	
Veynes	•	•	•

### Que deviennent ces plastiques ?

- Ces déchets ne seront pas refacturés par la CCSB aux déposants.
- Ils doivent porter le logo ADIVALOR.

Sur place en déchetterie, il n'y a pas de moyen pour décharger vos déchets.

Plus d'infos sur le site de la CCSB : <https://www.sisteronais-buech.fr/actualite/dechets-adivalor/>

ATTENTION : tout déchet apporté qui ne respecte pas strictement ces consignes sera refusé par le gardien, vous devrez repartir avec. (Interdiction d'évacuation dans la benne encombrants) .

Les Bigs-bags, les sacs d'engrais, les sacs en papiers ainsi que les films plastiques de maraichage ne font pas partie des flux collectés en déchetteries.

Vous pouvez les apporter aux points de collecte les plus proches, toujours dans le respect des consignes de conditionnement :

- AlpSud à Serres, Lazer, Gap et Sisteron : 4/5 juin et 12/13 novembre 2019.
- CREA à Gap : 4/5 juin et 12/13 novembre 2019.
- Magnan et fils à Sisteron : 4/5 juin et 12/13 novembre 2019.

## TRI DES PNEUS EN DÉCHETTERIE

### FICHE PRATIQUE POUR LE TRI DES PNEUS EN DÉCHETTERIES



#### AUTORISÉS

Exclusivement les pneus déposés par les particuliers :

- voitures (tourisme, 4x4, camionnette, quad)
- deux-roues motorisés (moto, scooter)
- propres
- entiers

Pneus VL avec jante sont admis en collecte séparée - ne pas les déposer dans la benne AliaPur/TFM Pneu.

#### REFUSÉS

Les pneus :

- déposés par les professionnels
- camions (fourgon, PL et autre)
- agricoles (remorques, tracteurs, machine et autre)
- vélos et VTT
- sales ou colorés
- coupés ou en morceaux
- vieux ou dégradés

Les vendeurs/distributeurs ont l'obligation de vous reprendre ces déchets.

#### 1 QUESTION ?

Contactez le pôle environnement de la CCSB : 04.92.66.25.49  
Carrefour du 8 mai 1945 - 05300 GARDE COLOMBE

## CONFÉRENCE DES MAIRES DU 26 AVRIL 2019 À LA MOTTE.



Les élus communautaires étaient réunis à la Motte du Caire pour évoquer la question cruciale du transfert des compétences eau et assainissement. Un vadémécum sera envoyé à toutes les communes afin d'apporter aux élus l'état des lieux de l'existant et préparer au mieux les grandes orientations à venir.

**SERVICE D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS) : LE SERVICE SERA DÉSORMAIS OUVERT AU PUBLIC UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS : 04.92.31.27.52 CHOIX 9**